

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 24 novembre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_71</b>
<b>Date de convocation : 18 novembre 2020</b>

**Objet : Convention interparcs agriculture 2021 entre les Parcs naturels régionaux de Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Par la suite d'une convocation en date du 18 novembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 24 novembre 2020 à 17 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Annie COLOMBIER

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La convention entre les 9 Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le recrutement et la mutualisation d'un contrat à durée déterminée : Promotion et valorisation des productions agricoles dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc »

**Considérant** :

- Que le Parc du Queyras souhaite adhérer à la dynamique régionale relative au projet d'interparcs agriculture ;
- Que la convention ci-jointe prendra effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de douze mois ;

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201124-2020\_71-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 24 novembre 2020

Délibération n° : 2020\_71

Date de convocation : 18 novembre 2020

Objet : **Convention interparcs agriculture 2021 entre les Parcs naturels régionaux de Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

- Que le réseau interparcs, rassemblant les 9 parcs naturels régionaux de la région Sud, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, soutient des projets de mise en commun de compétences pour développer des actions partagées à l'échelle du réseau, dont notamment une action interparcs portant sur l'Agriculture.

- L'inscription du projet sus visé dans le programme d'actions 2020 de l'inter-parcs pour un montant de 49 500 euros de dépenses éligibles pour le financement d'un chargé de mission mutualisé.

**Le Comité syndical, réuni le 24 novembre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 01

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

Votes Contre : 00 Pour : 26

Abstentions : 00

D'approuver l'adhésion du Parc du Queyras au projet d'interparcs agriculture ;

D'approuver le projet de convention entre les 9 Parcs naturel régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le recrutement et la mutualisation d'un contrat à durée déterminée - Promotion et valorisation des productions agricoles dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc »

D'autoriser le Président à signer ladite convention ;

De déléguer au Président la signature de l'avenant précisant annuellement la répartition des charges selon discussion avec les partenaires et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

